

Les dispositifs d'appui aux acteurs en région Nouvelle-Aquitaine

9 avril 2019

Direction régionale de l'Agence française pour la biodiversité

Joana GARAT



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Agence française pour la biodiversité

- A compter du 1^{er} janvier 2020, l'AFB et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage sont rassemblés dans un nouvel établissement : l'Office français de la biodiversité ;
 - Missions :
 - appui à la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité ;
 - gestion et appui à la gestion d'espaces naturels ;
 - police de l'environnement et police sanitaire ;
 - formation et mobilisation des citoyens et parties prenantes ;
 - développement de la connaissance, de la recherche et de l'expertise sur les espèces et les milieux, ainsi que sur la gestion adaptative ;
-

Atlas de la biodiversité communale

Qu'est-ce qu'un ABC ?

Démarche permettant à une commune ou structure intercommunale, de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel par des :

- inventaires naturalistes ;
- la sensibilisation et la mobilisation des élu-e-s et citoyen-ne-s ;
- la définition de recommandations de gestion ou de valorisation de la biodiversité.

L'objectif est d'identifier les enjeux de biodiversité du territoire et d'aider la collectivité à agir en les intégrant dans ses actions et stratégies.

Résultats des appels à projet de 2017 et 2018 en Nouvelle-Aquitaine

- 2017 : communauté de communes de Montesquieu
 - 2018 : commune de Dissay (86), EPIDOR, commune de Villeneuve-sur-Lot
-

Projet Life ARTISAN

ARTISAN : Accroître la Résilience des Territoires par l'Incitation aux Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature

- **Objectif stratégique** : faciliter l'atteinte des objectifs de la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique
- **Objectif spécifique** : susciter la multiplication de projets d'adaptation fondées sur les écosystèmes
- **Comment** : en levant les freins, concevant les cadres, créant un panel d'incitations pour passer de l'expérimental à la généralisation
- **Budget** : 16,5 M€ dont 10 M€ de subvention LIFE (60%)
- **Calendrier** : 2020 - 2027 (4 phases de 2 ans)
- **Partenaires** :
 - **1^{er} cercle : les bénéficiaires associés** → ADEME, MTES, CEREMA, UICN-Fr, CDC-B
 - Egalement dans le copil : AE, IRSTEA, ENPC, FPNR, FCEN, FPNR + MOM et MAA
 - 10 partenaires collectivités territoriales, futurs sites pilotes de démonstration

Résultats attendus du projet ARTISAN

- **Susciter l'adhésion** : les solutions fondées sur la nature pour l'adaptation sont connues, leur intérêt compris et leur efficacité démontrée.
- **Simplifier la mise en œuvre** : les maîtres d'ouvrage ont accès à des ressources techniques et/ou financières, disposent d'interlocuteurs et sont accompagnés dans la réalisation de SFN pour l'adaptation.
- **Mettre à l'agenda** : des cadres de travail existent pour planifier des SFN adaptation par secteur et par territoire ; de premières déclinaisons de programmes d'actions existent dans les filières dont l'adaptation est jugée prioritaire.
- **Capitaliser l'expérience** : produire des REX réguliers permettant un bon suivi et une production de connaissances pour l'action.
- **Opportunités pour les partenaires** :
 - **Mise en cohérence des politiques** : rapprochement des enjeux climat et biodiversité : effet d'entraînement des enjeux climats pour la biodiversité, création ou renforcement de partenariats nationaux et régionaux sur ces sujets.
 - **Renforcement des moyens pour l'action** : 60 % de co-financement UE et l'inscription des actions dans le projet LIFE intégré facilitera le recours aux autres fonds européens pour le financement des actions dites « complémentaires ».

1) Actions de démonstration

- Mettre en œuvre des actions concrètes sur le terrain en phase avec les priorités du PNACC2
- *Programme de lutte contre les îlots de chaleur urbains par la végétalisation/nature en ville ; une démarche d'aménagement du littoral en Outre-Mer ; une SFN de prévention des inondations (restauration de zones humides, désimperméabilisation, végétalisation...), etc.*

2) Actions de sensibilisation, diffusion et plaidoyer

- Lever les freins liés à la méconnaissance et/ou les réticences vis-à-vis des solutions fondées sur la nature chez les décideurs et le grand public
- *Événements de communication, supports et modules de formation des élus, etc.*

3) Actions d'appui technique

- Faciliter l'accès à des ressources techniques, de la méthodologie de projets et le recours à des professionnels qualifiés capable de mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature. Faire en sorte que ces solutions soient clairement mobilisables dans l'offre à destination des acteurs locaux.
- *Plateformes en ligne, guide méthodologique, etc.*

4) Actions de planification

- Favoriser l'intégration de solutions fondées sur la nature dans les stratégies d'adaptation locales en adoptant une logique de transversalité climat/biodiversité
- *Plans Climats, SRADDET (Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires), SRCAE (Schémas Régionaux Climat Air Energie), SRB (Stratégie Régionale Biodiversité), PGRI (Plan de Gestion du Risque inondation) etc.*

5) Actions de mise en cohérence des dispositifs

- Créer des espaces et des temps de dialogue entre acteurs « adaptation » et « biodiversité »
- *Ingénierie de projet pour mettre en cohérence les incitations financières type appel à projets ou subventions ; faire remonter les besoins en matière réglementaire ; harmoniser les indicateurs et dispositifs de suivi, etc.*

6) Suivi et évaluation

- Améliorer le suivi et l'évaluation du plan en consacrant des moyens supplémentaires à l'évaluation de ses actions

7) Essaimage et amplification

- Faire bénéficier l'UE de l'expertise accumulée par la France grâce à la mise en œuvre du PI ; renforcer l'éligibilité du PNACC2 aux financements complémentaires européens

Formation des élus

- **Partenariat entre l'AFB, Région de France et le réseau des Agences régionales de l'énergie et de l'environnement puis l'association des élus du bassin** : proposer aux élus de tous niveaux de collectivité une formation qui leur est dédiée ;
- La formation « Biodiversité et territoire » a pour objectif de sensibiliser les élus locaux aux enjeux et atouts de la biodiversité pour l'attractivité des territoires
- 6 thématiques prévues dont 2 seront déployées en Nouvelle-Aquitaine :

« Prévenir les risques : les solutions fondées sur la nature » : le jeudi 23 mai à Rochefort (17), avec Benoît Biteau ;

« Sensibiliser et mobiliser les citoyens / un enjeu de territoire durable » : le mardi 4 juin à Coutières (79), avec Nicolas Gamache ;

Inscription : www.formation-rare.fr
